

Animations de Noël - Subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Accompagné par la Ville de Besançon qui a conduit un schéma d'ensemble des animations de Noël, l'Office de Commerce et de l'Artisanat a réussi :

- le déplacement du marché de Noël sur la place de la Révolution, en lui donnant un caractère central, moteur pour l'animation de centre-ville,
- le renouvellement qualitatif des exposants et de l'accueil en très nette hausse, saluée tant par les professionnels, les visiteurs ou même la presse, pas seulement locale, tout ceci sans déséquilibrer la chalandise du centre-ville.

Le bilan d'opération, à la Ville de Besançon, a démontré :

- la pertinence d'une mutualisation des efforts du monde du commerce
- et l'atteinte des objectifs fixés, notamment en terme de participation et de rayonnement.

Au cours de l'année 2008, l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon a poursuivi ses efforts fédérateurs en :

- améliorant les campagnes promotionnelles de l'activité commerciale de l'espace commerçant bisontin,
- poursuivant les actions pertinentes de 2007,
- créant une animation de printemps, étalée sur 3 fins de semaine, chacune d'entre elles étant consacrée à un quartier spécifique,
- continuant à accompagner les associations de commerçants.

Sous la maîtrise d'oeuvre de l'Office de Commerce et de l'Artisanat de Besançon et de la Ville de Besançon, l'année 2008 va marquer un tournant en terme d'animations de fin d'année tant au niveau des illuminations qu'au niveau du programme de Noël.

En effet, le centre-ville constitue l'un des points forts en matière d'animation commerciale et artisanale et son point fort le marché de Noël, accueillera cette année un hôte d'honneur prestigieux : la province de Québec. La requalification du marché de Noël est désormais fortement engagée à la fois en matière d'offre mais également en matière de recherche d'économie d'énergie et de sensibilisation du public aux problématiques du développement durable. Aussi, un partenariat a été mis en place entre la délégation du commerce et du développement durable.

L'objectif fixé est une diminution de 20 % en 2008 de la consommation électrique du marché de Noël.

Engagée en 2007, cette action se poursuit cette année par une alimentation des décors uniquement effectuée au moyen d'une technologie de Diodes Electro Luminescentes (LED).

En parallèle du marché de Noël, et pour générer des flux de chalandises en direction du pied de la Citadelle, une animation sera proposée place du Huit Septembre. Elle s'articulera autour de l'invité d'honneur et des problématiques environnementales.

C'est ainsi qu'autour d'une mise en ambiance lumineuse de la fontaine de la place du Huit Septembre, avec du matériel basse consommation, les visiteurs seront sensibilisés à la fois à la faune et la flore de la province invitée, mais aussi au développement durable, à travers des panneaux pédagogiques mettant en situation les différentes composantes des scènes proposées, le tout dans une ambiance festive.

L'Office de Commerce conduira les actions de promotion vers le grand public mais aussi vers les enfants des écoles notamment.

Elles seront inscrites dans le cadre d'actions de communication et de promotion, à grande échelle, dans une démarche partenariale innovante associant le monde du commerce traditionnel à la grande distribution.

Le budget global alloué au projet s'élève à 51 000 €. 36 000 € proviennent du budget de la Direction Développement Local et ont fait l'objet d'un versement de subvention à l'Office de Commerce et de l'Artisanat (délibération Conseil Municipal du 25 septembre 2008).

Il est proposé que la Ville de Besançon participe en complément par une subvention de 15 000 € pour l'intégration des préoccupations liées au développement durable.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider :

- de verser une subvention de 15 000 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat. La dépense sera prélevée au chapitre 65.830.6574.30015 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédit d'égal montant en provenance de l'imputation 011.830.6042.30015 qui est proposée lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2008

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

«M. Edouard SASSARD : C'est impeccable de tenir compte des problématiques environnementales sur les places dont on a parlé, place du Huit Septembre et place du Marché, mais on en a parlé avec Jacques MARIOT la place Granvelle est quand même un peu la grande absente par rapport aux années précédentes, la grande absente en terme d'animation de Noël. C'est vrai qu'avant il y avait la patinoire, il y avait vraiment un gros événement. Simplement j'aimerais savoir si cette place à terme est amenée à rester telle qu'elle est pour les animations de Noël de cette année ou si vous comptez travailler sur autre chose, les habitants et les commerçants étant quelque peu surpris et déçus que ça s'arrête, voilà.

M. LE MAIRE : Ce problème a été très bien expliqué dans la presse hier ou avant-hier, c'est un problème d'économie. Tout compte fait, cela représentait une dépense de 100 000 €, c'était bien mais c'est un choix qui a été fait. Il faudra effectivement peut-être retravailler un peu plus sur le problème de l'animation de Granvelle. On va retravailler là-dessus avec Jacques MARIOT.

M. Edouard SASSARD : Ça servirait d'ailleurs d'intérêt, d'indice, de ratios de voir le chiffre d'affaires des commerçants cette année par rapport à l'année dernière, ça peut être intéressant.

M. LE MAIRE : Maintenant que c'est voté, je veux quand même dire quelque chose. Je suis un peu surpris parce que j'ai vu une lettre de l'Union des Commerçants concernant le tracé du TCSP qui demande de passer au bas de la Grande Rue et dans le même temps la même association dit qu'on oublie Granvelle quand on déplace la patinoire, je crois qu'il faudra avoir un discours un peu cohérent. Je dis simplement que d'un côté on dit : le tracé TCSP ce n'est pas important qu'il passe près de Granvelle et dès qu'il n'y a plus la patinoire, on dit attention, ça va poser problème, c'est juste une remarque».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2008.